Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et des Commissaires-Priseurs n°210

SALAIRES : AUCUNE AVANCEE SOCIALE !

Le 14 octobre 2026 s'est tenue la CPPNI qui portait sur l'ouverture de négociation portant sur les salaires, et l'instauration d'une aide relative aux frais de carburant et d'énergie.

L'ensemble des 5 organisations syndicales de salarié.es a demandé l'ouverture immédiate de négociation sur les minima conventionnels pour compenser une inflation en hausse constante depuis 1 an (+3% en septembre 2026) et pour absorber les transferts de charges vers les complémentaires santé dont les tarifs vont augmenter entre 3 et 8% pour 2027. Le prix du carburant établi à 2,42€ le litre et de l'énergie + 21%, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est estimé à 3,4% par l'INSEE.

Fort de ce constat, l'intersyndicale a demandé une réévaluation de la valeur du point de +5% à compter du 1er novembre 2026.

Le collège patronal a refusé l'instauration d'une aide relative aux frais de carburant et d'énergie car il n'a pas mandat pour négocier ce type de prime et considère que le contexte actuel très particulier n'est pas de nature à rassurer les employeurs qui eux aussi subissent un contexte économique peu favorable.

Le patronat souhaite négocier sur la retraite supplémentaire et finaliser les négociations relatives au régime de prévoyance.

L'ensemble des syndicats de salarié.es considèrent que l'urgence ce sont les salaires et la préservation du pouvoir d'achat des salarié.es.

Le patronat campe sur son refus de répondre maintenant aux revendications légitimes de l'intersyndicale.

Devant cette situation de blocage, l'intersyndicale s'est opposée à l'examen des autres points de l'ordre du jour et demande que seuls les salaires soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 4 novembre 2026.

Face aux mesures annoncées ou attendues par le gouvernement de restrictions budgétaires et d'austérité sur le dos des salarié.es, des retraité.es et des malades.

Toutes et tous en grève et en manifestation le 5 novembre 2026

Pour nos salaires, nos emplois, notre protection sociale !

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deploiement.fsetud@cgt.fr avec la mention « *Commissaires de Justice et Commissaires-Priseurs* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
Courriel : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr